

PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT

ARRETE

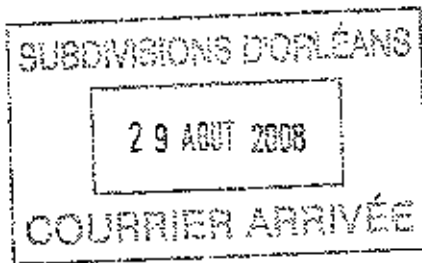
BUREAU DE L'AMENAGEMENT ET DES RISQUES INDUSTRIELS

INSTALLATION CLASSEE

AFFAIRE SUIVIE PAR MME GAULT
TELEPHONE 02.38.81.41.31
COURRIEL maria-agnes.gault@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE IC CESSATION AS SCREG BAZOCHES TEMPORAIRE

- CESSATION D'ACTIVITE -

*Société SCREG GRANDS TRAVAUX
à BAZOCHES SUR LE BETZ,
au lieudit "Les Grais"*



LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, et notamment le Livre I, le Titre I^{er} du Livre II (partie législative), et le Titre I^{er} du Livre V (parties législative et réglementaire),

VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles R. 1416-16 à R. 1416-21,

VU la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2008 autorisant la Société SCREG GRANDS TRAVAUX à exploiter, pour une durée temporaire de six mois, renouvelable une fois sur demande, une centrale mobile d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers, située sur le territoire de la commune de BAZOCHES SUR LE BETZ, au lieudit "Les Grais",

VU la déclaration de cessation d'activité du 24 juillet 2008 présentée par la Société SCREG GRANDS TRAVAUX,

VU le rapport de l'Inspecteur des installations classées, de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, du 8 août 2008,

.../...

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur des installations classées a constaté, lors de sa visite de ce site effectuée le 7 août 2008, en présence du Maire de la commune de BAZOCHES SUR LE BETZ :

- que les installations ont été intégralement démantelées et évacuées,
- qu'il ne subsiste sur la zone réaménagée aucun matériel ou dépôt de matériaux, ni produits dangereux ou déchets dont la nature pourrait présenter des risques,

CONSIDÉRANT que les travaux de remise en état de ce site, prescrits par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé, ont été effectués, et qu'il ne présente plus aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement,

DONNE ACTE

à la Société SCREG GRANDS TRAVAUX (siège social : 2 rue Virginie Mauvais, BP 3388, 54015 NANCY CEDEX), de sa déclaration du 24 juillet 2008 relative à la cessation d'activité de la centrale mobile d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers, située sur le territoire de la commune de BAZOCHES SUR LE BETZ, au lieu-dit "Les Grais".

Fait à ORLÉANS, le 29 AOUT 2008

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Michel BERGUE

DIFFUSION :

- Original : dossier
- Société SCREG GRANDS TRAVAUX
- Mme la Sous-Préfète de MONTARGIS
- M. le Maire de BAZOCHES SUR LE BETZ
- M. l'Inspecteur des Installations Classées
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Subdivision du Loiret - Avenue de la Pomme de Pin - Le Concy - 45590 ST CYR EN VAL
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
6 rue Charles de Coulomb - 45077 ORLEANS LA SOURCE
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours
- M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi